



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 11 - FEVRIER 2012**

# SOMMAIRE

## **Préfecture de l'Hérault**

Arrêté N °2012037-0033 - subdélégation de signature de M. Frédéric  
LASFARGUES Directeur par intérim du service de la navigation Rhône- Saône,..... 1





## PREFET DE L'HERAULT

Direction du service  
navigation Rhône-Saône  
Secrétariat Général-Bureau administratif  
Affaire suivie par Roselyne BATTEUX  
04 72 56 59 56  
[roselyne.batteux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:roselyne.batteux@developpement-durable.gouv.fr)  
N°34-2012-02-17

### ARRETE portant subdélégation de signature de M. Frédéric LASFARGUES Directeur par intérim du service de la navigation Rhône-Saône,

#### Le Préfet, Officier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté n° 2012-I-284 du 3 février 2012 portant délégation de signature de M. Claude BALAND, préfet du département de l'Hérault à M. Frédéric LASFARGUES, directeur chargé de l'intérim du service navigation Rhône-Saône ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES directeur par intérim du service navigation Rhône-Saône, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté sus-visé seront exercées par M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, directeur par intérim du service navigation Rhône-Saône et de M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense, la même subdélégation sera exercée dans les limites de leurs attributions fonctionnelles par :

- M. Eric BOURLES, chef du service Eau, Risques, Environnement
- M. Nicolas CHARTRE, chef de l'arrondissement Développement Voie d'Eau
- M. Dominique LARROQUE, secrétaire général du service
- M. Philippe PULICANI, chef de l'arrondissement Aménagement, Entretien et Exploitation

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, directeur par intérim du service navigation Rhône-Saône et de M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense, la même subdélégation **concernant les points 1.1 ; 1.2 et 1.3 de l'article 1er de l'arrêté sus-visé** sera exercée par :

- M. Frédéric COURTES, chef du bureau Entretien et Exploitation,
- M. François-Xavier FABRE, subdivisionnaire de Frontignan,
- M. Jean-Paul FAUDOT, subdivisionnaire de Grand Delta,
- M. Jean-Jacques GROS, responsable de l'Unité Réglementation de la Navigation,
- M. Laurent GERIN, Subdivisionnaire de Grands Travaux,
- M. Mathias PIBAROT, Adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta,
- M. Robert MAS, Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan.

**pour les avis à la batellerie par :**

- M. François-Xavier FABRE, subdivisionnaire de Frontignan,
- M. Jean-Paul FAUDOT, subdivisionnaire de Grand Delta,
- M. Laurent GERIN, Subdivisionnaire de Grands Travaux,
- M. Mathias PIBAROT, Adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta,
- M. Robert MAS, Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan,
- M. Jean-François FERRER, Technicien supérieur Principal des TPE,
- M. Georges BARRITOU, Contrôleur principal des TPE,
- M. Jean-Luc GAUDILLERE, Contrôleur des TPE,
- M. Philippe SCHNEIDER, Contrôleur des TPE,
- M. Georges PIGNOT, Contrôleur principal des TPE,
- M. Sébastien GILLET, Contrôleur des TPE.

**Article 5 :** Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

**Article 6 :** Le directeur chargé de l'intérim du service navigation Rhône-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le 6 février 2012

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur par intérim du service navigation Rhône-  
Saône

Frédéric LASFARGUES